



Zoom sur les concerts des Enfoirés, disques et activités annexes ainsi que la compilation « Le meilleur des Enfoirés »

Pourquoi isolons-nous ce poste dans les comptes ?

L'instruction ministérielle du 15 septembre 1998 impose aux associations qui exercent une activité pouvant « *entrer en concurrence avec le secteur marchand (quand le produit proposé, le public visé, les prix pratiqués et la publicité faite sont semblables à ceux d'une entreprise)* » de créer un secteur spécifique dans leur comptabilité. Cette loi est entrée en application le 1er janvier 2000. C'est pour cette raison que nous présentons depuis 2000 (exercice 1999/2000) notre compte d'emploi des ressources avec les rubriques :

- « Produits des concerts des Enfoirés, des disques et activités annexes » en Ressources
- « Charges liées aux concerts des Enfoirés, aux disques et aux activités annexes » en Emplois.

Quelles sont les activités des Restaurants du Cœur concernées ?

Il existe trois activités concernées par cette règle aux Restaurants du Cœur (secteur spécifique dans la comptabilité) :

- **Les concerts des Enfoirés** (7 représentations à l'Aréna de Montpellier en janvier 2011) ;
- **La vente des disques et DVD des Enfoirés** (« *Dans l'œil des Enfoirés* » ainsi que tous les disques des Enfoirés produits au seul profit des Restos du Cœur depuis leur création par Coluche en 1985) ;
- **Les activités annexes** (produits de la vente d'extraits des émissions télévisées des Soirées d'Enfoirés aux chaînes qui souhaitent les diffuser).

Qu'y a-t-il dans les RESSOURCES ? (22 911 000 € en 2010/2011)

- **Pour les concerts des Enfoirés** : ventes de billets des concerts et partenariats commerciaux.
- **Pour les disques** : ventes des disques et des DVD «*Dans l'œil des Enfoirés*», ainsi que des disques anciens, des cassettes vidéos et des DVD des spectacles des Enfoirés.

- **Pour les activités annexes** : droits d'images (ventes d'extraits des soirées des Enfoirés aux chaînes de télévision) et autres produits affectés aux missions sociales.

Qu'y a-t-il dans les EMPLOIS ? (5 006 000 € en 2010/2011)

- **Pour les concerts des Enfoirés** : frais de salles et frais locaux, frais de personnels techniques, secourisme, transport, hébergement, taxes assimilées (SACEM, Parafiscale, TVA) ;
- **Pour les disques** : frais de fabrication, droits (les taxes sont déjà décomptées par les maisons de disques et n'entrent pas en ressources);
- **Le résultat de toutes ces activités est soumis à l'impôt sur les sociétés et à la taxe professionnelle**, selon les règles particulières aux associations (pour un montant de 321 136 euros en 2010/2011).

Tous les artistes participent toujours totalement gratuitement aux spectacles et aux disques des Enfoirés et font abandon de leurs droits d'interprètes aux Restos. Les droits d'auteurs faisant l'objet d'abandon par les artistes devant notaires sont imputés dans la rubrique Ressources des Restos du Coeur. De plus, tous les artistes achètent les billets de concert de leur propre famille. Rappelons qu'aucune place n'est gratuite (bénévoles, entreprises...).

Qu'est-ce que ce secteur a rapporté aux Restaurants du Cœur en 2010/2011 ?

Ces trois activités ont rapporté en net et après impôts : 24 109 878 euros aux Restaurants du Cœur sur l'exercice 2010/2011, répartis en :

- Un apport net de **4 993 269 euros pour les concerts des Enfoirés.**
- Un apport net de **19 073 609 euros pour les disques dont 6 607 098 euros pour la Compil 20 ans – Le meilleur des Enfoirés*.**
- Un apport net de **43 000 euros pour les activités annexes.**

**A l'occasion des 20 ans d'existence des Enfoirés, les Restos du Coeur ont également édité, en décembre, une compilation des meilleures chansons, clips et fous rires de la troupe : « 20 ans – Le meilleur des Enfoirés » Etant donné qu'une compilation est une opération inhabituelle, hors norme et peu fréquente des Enfoirés (production de concert annuel et vente de CD et DVD de l'intégralité de ces concerts), et ne se rattachant à aucun spectacle en particulier, il a été décidé en Conseil d'administration de comptabiliser les charges (1 755 750 €) et produits (8 362 848 €) de ce CD/DVD en exceptionnel, soit un résultat net exceptionnel de 6 607 098 €.*